

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 8 mars 2024**

<b>LIEU</b>	<b>: Salle culturelle Gérard Bregnard, Fontenais</b>
<b>DEBUT DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>: 18h30</b>
<b>PRESIDENTE</b>	<b>: Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>: Mme Marie-Françoise MAITRE</b>
<b>DELEGUES PRESENTS</b>	<b>: Mme Agnès SAVARY, Alle : MM. Paul CHOULAT, La Baroche Stéphane VOISARD, Cornol Léo BEURET, Courgenay Sylvain QUIQUEREZ, Grandfontaine Johan NICOULIN, Haute-Ajoie Xavier BRUNNER, Porrentruy</b>
<b>DELEGUE EXCUSE</b>	<b>: M. Denis GATHERAT, Courtedoux</b>

**Ordre du jour :**

- 1. Accueil**
- 2. Procès-verbal No 32 de l'assemblée du 15 septembre 2023**
- 3. Rapport du Président de la commission**
- 4. Prendre connaissance et approuver le budget 2024**
- 5. Divers**

**1. Accueil**

Mme Valérie Bourquard Voisard, Présidente, salue les participants et passe la parole au Maire de la commune de Fontenais M. Yves Petignat.

Au nom du Conseil communal, ce dernier souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur engagement. Il exprime sa satisfaction que les communes soient représentées avec sérieux avec professionnalisme, et se réjouit d'un syndicat qui fonctionne bien, avec une station d'épuration qui répond aux normes. Il souhaite à l'assemblée des débats fructueux.

M. Denis Gatherat de Courtedoux s'est excusé. Nous attendons encore l'arrivée de M. Sylvain Quiquerez de Grandfontaine.

**2. Procès-verbal No 32 de l'assemblée du 15 septembre 2023**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

### 3. Rapport du Président de la commission

M. Sylvain Quiquerez rejoint la séance.

M. Michel Rotunno, Président de la commission, présente son rapport :

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE,

#### Commission

Depuis notre dernière séance le 15 septembre 2023, ma santé a malheureusement fait du yo-yo et la commission ne s'est réunie qu'à une seule reprise. Les tâches usuelles et le fonctionnement de la STEP a toujours été garantis. Les éléments qui ont pris du retard concernent principalement les dossiers d'investissement.

La sous-commission d'exploitation a trouvé un président en la personne de Paul Secone. Il sera soutenu dans cette tâches par Cyrille Gigon et Laurent Choulat qui sont membres de la sous-commission. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement.

La commune de Fahy étudie la possibilité et faisabilité de se raccorder au collecteurs intercommunaux et d'amener leurs eaux pour traitement à la STEP Porrentruy. Nous avons reçu un message ce jeudi, il mentionne la décision du conseil communal de Fahy de renoncer à un raccordement à la STEP de Porrentruy pour des raisons financières.

#### Fonctionnement de la STEP

Le fonctionnement de la STEP est bon, le traitement des eaux est conforme aux normes en vigueur. Le traitement des micropolluants correspond aux prévisions et répond aux exigences de l'office fédérale de l'environnement (OFEV). Le résultat moyen des analyses pour l'abattement des micropolluants est de 87%, le seuil est fixé à 80%.

#### Collaborateur à la STEP

Après le délai d'essai de six mois, Mathieu Henry est nommé définitivement et intègre l'équipe des exploitants de la STEP.

Actuellement, nous avons un collaborateur qui est en arrêt maladie. Avec l'aide de l'ORP, nous avons trouvé une personne pour le remplacé provisoirement.

#### Traitement des boues

Le soldes des travaux concerne les travaux de peinture et quelques retouches sur les travaux de résine. Le décompte final sera communiqué lors de la prochaine assemblée. La projection financière montre un petit dépassement qui reste à confirmer.

#### STEP – Travaux envisagés

##### Bassin primaire – Extraction des boues

Le bureau RWB a présenté à la commission deux variantes d'assainissement de l'extraction des boues. Financièrement, les deux variantes sont identiques. La commission a validé la variante la moins chère mais surtout la variante la plus efficiente en terme de fonctionnement et de coût d'entretien. Une offre a été demandée à notre mandataire pour la mise en œuvre de la variante choisie.

##### Bassin primaire – Réhabilitation du béton

Une offre a été demandée à un bureau d'ingénieurs pour la réhabilitation des bétons du bassin primaire et de concevoir cette réhabilitation tout en conservant le fonctionnement du traitement des eaux.

#### Barrière de sécurité

Les normes de la SUVA dans les stations d'épuration nous contraignent à la mise en place de plusieurs mesures de sécurité. Ces aménagements serviront principalement à la sécurité des employés de la STEP mais également pour les tiers présents sur les installations lors de visite.

#### Place de transbordement et couvert

Pour rester dans le thème de la sécurité, la zone de transbordement pour le chlorosulfate de fer doit être mise en conformité, un couvert sera également nécessaire dans ce secteur. L'objectif de l'ensemble de ces études est de présenter lors d'une prochaine assemblée, un ou des dossiers et demander les crédits nécessaires à leurs réalisations.

Je vous remercie pour votre écoute et je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément.

Aucune question n'est posée sur le rapport du président de la commission.

## 4. Prendre connaissance et approuver le budget 2024

La parole est donnée à la caissière, Mme Mary-José Broillet.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous présente le budget 2024 qui a été préparé en collaboration avec le responsable de la step, Monsieur Crelier, ainsi que le président Monsieur Rotunno. Je remercie ces Messieurs pour leur aide et collaboration

#### **Budget de fonctionnement**

Pour ce budget de fonctionnement 2024, comme vous l'avez constaté, le montant des revenus prévisionnels s'élève à 2'082'755.00.- et le montant des charges prévisionnelles à 2'327'110.- ce qui représente un excédent de charges de 244'355.-, qui sera couvert par un prélèvement sur les réserves de politique budgétaire de 79'539.45 et de 164'815.55 sur les fonds propres.

Pour la présentation du détail du budget, nous passerons chapitre par chapitre et je vous indiquerai quelques précisions comptables sur différents postes, N'hésitez pas si vous avez des questions ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires techniques, qui seront donnés par Messieurs Crelier et Rotunno

Petit résumé des différents chapitres du rapport :

#### **Chapitre INTRODUCTION – page 1**

Ce chapitre rappelle les principes comptables pour l'établissement du budget

#### **Chapitre SYNTHÈSE – pages 2 - 3**

Cette synthèse regroupe les principales données du budget. Les membres de la Commission ont approuvé à l'unanimité ce budget 2024, le 24 janvier 2024.

#### **Chapitre PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES MCH2 – page 4**

C'est un résumé sur les principes du MCH2

#### **Chapitre COMPTES DE RESULTAT - Pages 5**

#### **Chapitre COMPTES DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT - Pages 6 - 10**

Ces deux chapitres comportent plusieurs tableaux récapitulatifs des comptes.

*Pages 11 – 31*

Vous avez le compte de résultats présenté selon les groupes de matières.

*Pages 32– 42*

Vous avez le compte de résultats présenté selon les fonctions.

Que ce soit l'une ou l'autre des versions, on arrive au même résultat. Nous allons dès lors de nous concentrer sur la présentation par fonctions qui est plus détaillée..

*Page 33*

Rubrique : 0119 Assemblée des délégués

Cette rubrique comprend les jetons de présence des Assemblées des délégués, les convocations parues dans la feuille officielle, ainsi que la révision des comptes. En 2024, il est prévu au minimum 3 assemblées.

Rubrique : 0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions. Le produit de CHF 3'500.- correspond aux indemnités relatives aux séances de travail des président et vice-président, pour la gestion des investissements.

*Pages 33 - 34*

Rubrique : 0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, soit les prestations administratives facturées par la Municipalité de Porrentruy, ainsi que les charges informatiques facturées par le prestataire informatique.

Dans le compte 0220.31379.00 Autres impôts et taxes – droits d'auteur est comptabilisé la redevance obligatoire des entreprises pour la contribution radio-télévision, facturée par la Confédération dès que le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 500'000.-.

*Pages 35 - 39*

Rubrique : 7206 Exploitation

Concernant les traitements du personnel, il y a l'exploitant et 3 employés à 100%.

Le règlement relatif au statut du personnel du SEPE impose comme base l'échelle des traitements du personnel de l'Etat, ce qui fait que le SEPE ne peut pas déroger à la ponction salariale de 1,9%.

Pour compenser cette perte de salaire brut aux employés, il est proposé, uniquement pour l'année 2024, le passage de 2 annuités au lieu d'une seule annuité. La différence entre l'octroi d'une annuité ou de deux annuités est d'environ CHF 4'900.- pour l'année 2024.

Concernant l'assurance accident, il y aura au 01.01.2024 une baisse du taux de primes, selon le courrier de la SUVA, par contre le taux de primes de l'assurance perte de gain maladie va passer de 0.41% à 0.55% à charge du SEPE.

Compte : 7206.31011.02 – Produits de déphosphatation

Les prix négociés pour l'achat de chlorosulfate de fer, produit utilisé pour la déphosphatation, permettent d'envisager un montant prévisionnel de 55'000.- en 2024.

Compte : 7206.31120.00 – Vêtements de travail de sécurité

Il est prévu un montant de CHF 5'550.- pour le renouvellement de l'équipement de sécurité des employés.

Comptes : 7206.31204.00 – Frais d'électricité et 7206.31204.01 Frais d'électricité pour les micropolluants

Les montants budgétés de CHF 88'000.- et CHF 26'000.- sont estimés sur le montant bloqué à 26 centimes/KwH, alors que la base 2023 était à 40 centimes/KwH (2022 = 15 centimes)

Compte : 7206.31301.02 – Prestations pour transports des boues autres steps

La location d'un tracteur sera nécessaire pour divers transports. Le montant budgété est estimé à 2'500.-.

Comptes : 7206.31320.00 – Honoraires inventaire et état des ouvrages – Step

Nous ne sommes pas encore aux normes pour les mesures de santé et sécurité au travail. Un montant de CHF 24'300.- est prévu pour cette mise en conformité.

Compte : 7206.31320.02 – Honoraires SEPE-Allaine, impacts des rejets urbains

Une nouvelle étude en 2024 concernant l'impact des rejets urbains dans l'Allaine d'un montant de CHF 37'000.- est budgétée et est subventionnée à 80% par le Canton.

Le montant de la subvention à recevoir de CHF 29'600.- est comptabilisé dans le compte 7206.46110.00

Compte : 7206.31435.04 – Entretien et réparations des pompes de relevage

Différentes pièces de rechange sont nécessaires pour les pompes Hidrostral.

Compte : 7206.31435.0 – Prestations pour supervision modélisation collecteurs

L'achat de 3 sondes Ijinus et les honoraires pour la maintenance sont estimés à CHF 21'000.-

Compte : 7206.31999.00 - Autres charges d'exploitation

Dans ce compte est prévu un montant de CHF 10'000.- pour la réalisation d'un film de présentation de la Step.

Des devis ont été demandés aux entreprises Tagada et Pomzed.

Rien de particulier à signaler pour les autres charges.

Compte : 7206. 42606.01 Participation des autres steps aux frais d'exploitation

Il s'agit de la facturation des frais d'exploitation aux autres steps non raccordées au SEPE. Il est prévu en 2024, un tarif de CHF 24.-.

Compte : 7206.42609.04 Prestations du SEPE dans les autres steps

Dans ce compte se trouve la facturation de prestations réalisées par le SEPE dans les Steps de Bourrignon, Montignez, Lugnez, Fahy et Bure.

Pour les autres recettes, rien de particulier à signaler.

*Pages 40 à 42*

C'est ici que l'on retrouve le montant du résultat de l'exercice, dans la rubrique 9990 Clôture – Compte général, l'excédent de charges prévu en 2024 est de CHF 244'355.-, alors qu'au budget 2023 il s'élevait à CHF 315'105.-.

A noter que suite au bouclage des comptes 2022, un montant de CHF 237'904.79 a été redistribué aux Communes.

Chapitre ANNEXES aux comptes annuels - Pages 43 à 47

Les directives MCH2 demandent un certain nombre d'annexes aux comptes.

Vous trouvez en *page 45*) le tableau de l'état des capitaux propres projetés, ainsi que les commentaires relatifs.

Les *page 46 et 47*) formalisent et officialisent ce budget 2024 et sont tributaires des décisions prises par la Commission et l'Assemblée des délégués.

Concernant le **budget d'investissement 2024**, il est prévu un montant de CHF 161'550.- pour l'achat de différentes machines et travaux indispensables :

Pour le pont primaire CHF 6'800.-

Pour la modernisation du traitement des boues CHF 73'000.-

Pour l'infrastructure des Micropolluants CHF 13'450.-

Pour l'exploitation générale CHF 9'450.- et CHF 58'850.-

Voulez-vous que l'on passe chaque rubrique en détail avec des commentaires et explications de M. Crelier ?

*Les délégués n'ont pas souhaité d'explications supplémentaires*

Je n'ai pas d'autres remarques particulières concernant ce budget 2024, Merci de votre attention et à disposition pour tout renseignement complémentaire

Mme Valérie Bourquard Voisard demande ce que signifie la stap de l'avenue Cuenin : il s'agit d'une station de pompage.

M. Sylvain Quiquerez souhaite des précisions concernant le montant de CHF 10'000.- pour les offres demandées à Tagada prod et Pomzed.

Il s'agit d'un film de 1 minute 30 secondes pour expliquer le fonctionnement général de la Step, puis de 5 petits films de 30 secondes chacun pour détailler chaque élément du fonctionnement de la Step, à des fins de vulgarisation et de pédagogie. La décision concernant ces offres n'a pas encore été prise.

- **Le budget 2024 est accepté à l'unanimité par les délégués.**

## 5. Divers

- M. Xavier Brunner remplace Mme Anne Roy en tant que délégué de Porrentruy.
- Election de l'organe de révision :  
L'offre de GNG révision pour un montant de Fr. 1800.- est acceptée à l'unanimité.
- Visite de la Step :  
Lors de la première assemblée, M. Michel Rotunno a évoqué une visite de la Step par les délégués et les nouveaux membres de la commission. Il est proposé d'effectuer cette visite, d'une durée d'environ une heure et demie, avant la prochaine assemblée à Alle.

La prochaine assemblée des délégués, relative aux comptes 2023, aura lieu à Alle dans le courant du mois de mai.

La commune de Fontenais est remerciée pour son accueil et pour l'apéritif offert à la fin de l'assemblée.

La présidente lève la séance à 19h05.

Courtedoux, le 13 mars 2024.

La Présidente  
Valérie Bourquard Voisard



La secrétaire :  
M.-Fr. Maître

